



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 10 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection municipale complémentaire partielle d'Arrènes les dimanches 6 et 13 novembre 2022

À la suite de la démission de Madame Joëlle DEVAUD de ses fonctions de maire d'Arrènes, démission acceptée le 7 septembre 2022, l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire s'impose afin de compléter le conseil municipal.

En raison de trois démissions de conseillers municipaux, trois sièges sont à pourvoir.

La Préfète de la Creuse a fixé par arrêté du 21 septembre 2022, la convocation des électrices et des électeurs de cette commune. Le 1^{er} tour a été fixé au dimanche 6 novembre 2022 et l'éventuel second tour aura lieu le dimanche 13 novembre 2022.

Le dépôt des candidatures est à réaliser à la préfecture de la Creuse le lundi 17 et le mardi 18 octobre 2022.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse